



Fichier permanent des personnels médicaux

mis à jour au 31 août 2024

Direction

**Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ
André LUCAS**

•

Coordination

Elsa LIVONNET

•

Rédaction

**Michèle DECAILLON
Marlène LEPAGE
Małgorzata MEILLEREUX**



LES AUTRICES DU FICHIER PERMANENT DES PERSONNELS MÉDICAUX

Michèle DECAILLON a été attachée d'administration hospitalière principale jusqu'en 2018. Elle a été chargée des affaires médicales au CH de Versailles de 1983 à 2012 et a dispensé des cours sur les statuts médicaux à l'EHESP. Elle collabore au *Fichier permanent des personnels médicaux* depuis de longues années.

Marlène LEPAGE est attachée d'administration hospitalière, responsable depuis novembre 2022 du bureau des internes et des praticiens étrangers en formation à la direction des affaires médicales du siège de l'AP-HP. Auparavant, elle a exercé en tant que responsable des marchés publics dans deux établissements hospitaliers avant d'intégrer, en janvier 2021, l'AP-HP en tant qu'AAH responsable adjointe du bureau des personnels hospitaliers et hospitalo-universitaires.

Elsa LIVONNET est directrice départementale d'ARS, après avoir été cheffe du département des PH et des HU au CNG, directrice des affaires médicales du CHU d'Angers, directrice des affaires financières du CHU de Poitiers et du CH de Blois. Elle a aussi été directrice des achats et des ressources matérielles au CH de Blois et directrice de site au CHR d'Orléans. Elle est également enseignante vacataire à l'EHESP.

Małgorzata MEILLEREUX est attachée d'administration hospitalière chargée des affaires médicales au CHU d'Angers, après avoir été plusieurs années responsable des ressources humaines dans un établissement médico-social du Maine-et-Loire. Auparavant à l'AP-HP, elle a exercé des fonctions de responsable des relations sociales au sein de la DRH de l'hôpital universitaire Necker – Enfants malades.

LE PHOTOCOPIAGE MET EN DANGER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES CIRCUITS DU LIVRE.

Toute reproduction, même partielle, à l'usage collectif de cet ouvrage est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

© 2024, Presses de l'EHESP
2 avenue Gaston-Berger - CS 41119 - 35011 Rennes cedex
ISBN 978-2-85952-646-7
www.presses.ehesp.fr

Achevé d'imprimer sur les presses
de Calligraphy Print, Châteaubourg
Conception, réalisation : Presses de l'EHESP, Rennes
Dépôt légal : octobre 2024



Votre abonnement

Vous êtes **abonné aux mises à jour** du *Fichier permanent des personnels médicaux*. Si votre abonnement comprend l'accès au format numérique, accédez à **votre espace abonné** sur notre site **www.press.eshesp.fr**

VOTRE ESPACE ABONNÉ

Dès la page d'accueil de notre site, accédez aux services en ligne auxquels votre abonnement vous donne droit en cliquant sur « **Mon espace abonné → Connexion** ». Pour une première connexion, munissez-vous de votre code client qui figure sur votre colis ou facture d'abonnement (exemple : HO00001).

VOS SERVICES EN LIGNE INCLUENT :

- ▶ Une **consultation en ligne des 2 mises à jour annuelles**, 3 semaines avant leur parution papier, dans la rubrique « Dernières mises à jour parues » ;
- ▶ Un contenu toujours actualisé grâce aux **mises à jour intermédiaires** dans la rubrique « Derniers signalements parus » ;
- ▶ Une **foire aux questions** : près de 1000 questions/réponses ;
- ▶ La possibilité de poser **1 ou 5 questions par an** à nos experts, via la rubrique « Poser une question aux auteurs ». Vous recevrez une réponse personnalisée dans les meilleurs délais.

Pour toute question relative à votre abonnement, n'hésitez pas à vous adresser aux :



2 avenue Gaston-Berger • CS 41119 • 35011 Rennes cedex
presses@ehesp.fr • Tél. 02 99 02 29 11 • Fax 02 99 54 22 84

SOMMAIRE MIS À JOUR AU 31 AOÛT 2024

	Mise à jour au	Fiches
Législation		
Références des textes, jurisprudence et rapports pris en compte dans la mise à jour du 31 août 2024 par ordre chronologique, par statut et par thème	31.08.24	0.0
Table des abréviations	31.03.23	
Table des termes équivalents	31.08.23	
1. FICHES DE STATUTS		
Étudiants en santé de 2° cycle		
– Étudiants hospitaliers en médecine, en pharmacie et en odontologie	31.08.24	1.1
Rémunération	31.08.23	1.1.R
– Étudiants en maïeutique	31.08.24	1.1.bis
Rémunération	31.08.23	1.1.bis.R
Étudiants de 3° cycle : internes et Drs juniors		
– Internes en médecine, en pharmacie et en odontologie	31.08.24	1.2
– Étudiants en maïeutique	31.08.24	1.1.bis
– Internes en médecine ayant débuté leur cursus de 3° cycle avant l'année universitaire 2017-2018	31.08.24	1.2.bis
Rémunération internes de médecine générale, de spécialité, de pharmacie et d'odontologie, internes en année de recherche	31.03.24	1.2.R
– Docteurs juniors	31.08.24	1.3
Rémunération	31.08.23	1.3.R
Faisant fonction d'internes		
– Faisant fonction d'internes	31.08.24	1.4
Rémunération	31.03.24	1.4.R
Assistants des hôpitaux		
– Assistants des hôpitaux	31.03.24	1.5
Rémunération	31.03.24	1.5.R
Chefs de clinique associés et assistants hospitaliers universitaires		
– Chefs de clinique des universités - Assistants des hôpitaux et assistants hospitaliers universitaires	31.08.24	1.6
Rémunération	31.08.24	1.6.R
Praticiens hospitaliers universitaires		
– Praticiens hospitaliers universitaires	31.08.24	1.7
Rémunération	31.03.24	1.7.R

	Mise à jour au	Fiches
Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers		
– Maîtres de conférences des universités - Praticiens hospitaliers	31.08.24	1.8
Rémunération	31.08.24	1.8.R
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers		
– Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	31.08.24	1.9
Rémunération	31.08.24	1.9.R
Praticiens hospitaliers		
– Praticiens hospitaliers	31.03.24	1.10
Rémunération	31.03.24	1.10.R
Praticiens contractuels		
– Praticiens contractuels (depuis février 2022)	31.03.24	1.11
Rémunération	31.03.24	1.11.R
– Praticiens contractuels (statut en voie d'extinction)	31.03.24	1.12
Rémunération	31.03.24	1.12.R
– Praticiens attachés - Praticiens attachés associés (statut en voie d'extinction)	31.03.24	1.13
Rémunération	31.03.24	1.13.R
– Cliniciens hospitaliers (statut en voie d'extinction)	01.03.22	1.14
Praticiens à diplômes hors Union européenne		
– Praticiens associés	31.08.23	1.15
Rémunération	31.08.23	1.15.R
– Praticiens adjoints contractuels (statut en voie d'extinction)	31.08.22	1.16
Rémunération	31.03.24	1.16.R
Sages-femmes		
– Sages-femmes	31.08.24	1.17
Rémunération étudiants en maïeutique et sages-femmes	31.03.24	1.17.R
Primes et indemnités		
– Primes et indemnités des personnels médicaux seniors	31.03.24	1.18
– Indemnisation des permanences et astreintes	31.08.24	1.19

	Mise à jour au	Fiches
2. FICHES TRANSVERSALES		
– Activité libérale	31.03.24	2.1
– Droit de grève, dialogue social et qualité de vie et des conditions de travail des personnels médicaux	31.03.24	2.2
– Développement professionnel continu (DPC) et certification périodique des professionnels de santé	31.08.24	2.3
– Organisation du temps de travail médical et continuité des soins	31.03.24	2.4
– Gouvernance des établissements publics de santé	31.03.24	2.5
– Conseil de l'Ordre	31.03.24	2.6
– Déontologie médicale	31.08.23	2.7
– Cumuls d'activités et de rémunérations	31.03.24	2.7.bis
– Responsabilité médicale	31.08.24	2.8
– Gouvernance et organisation hospitalo-universitaires	31.08.24	2.9
– Exercice médical et territoire	31.03.24	2.9.bis
– Médecins et étudiants étrangers	31.08.24	2.10
– Protection sociale des personnels médicaux juniors (étudiants et internes)	31.03.24	2.11
– Protection sociale des personnels médicaux (hors personnels médicaux universitaires)	31.03.22	2.12
– Protection sociale des personnels hospitalo-universitaires	31.03.24	2.12.bis
– Retraite des praticiens hospitaliers	31.03.24	2.13
– Retraite complémentaire des personnels enseignants et hospitaliers titulaires	31.08.24	2.13.bis
– Retraite des personnels enseignants et hospitaliers titulaires	31.08.24	2.13ter
– Intérim médical	31.08.24	2.14

